



Dispositif d'accompagnement Logement d'abord

20 rue de la Montagne Verte
67200 Strasbourg

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

« Entraide Le Relais »

6 rue des Imprimeurs – 67200 STRASBOURG - Tél : 03.88.10.34.50 Fax : 03.88.30.41.89

e-mail : secretariat@entraide-relais.fr internet : www.entraide-relais.fr

Association inscrite au Registre des Associations au volume XXXVII n°107 – SIRET 319995320 00029 –
Code APE 8790B

Sommaire

1	Le logement d’abord.....	2
1.1	Contexte de l’appel à projet.....	2
1.2	Les grands principes du logement d’abord	3
1.2.1	Les grands principes de l’accompagnement.....	3
1.3	Le déploiement du logement d’abord – Entraide le Relais.....	4
1.3.1	Les partenariats.....	4
2	Quelques données 2022	5
2.1	Typologie du public entré dans le dispositif LDA en 2022	5
2.1.1	Age des personnes accompagnées et parcours de rue.....	5
2.1.2	Statut administratif, ressources	6
2.1.3	Situation par rapport à l’hébergement/logement/lieux de vie	6
2.2	Les accompagnements, leurs différents volets	8
2.2.1	Les orientations.....	8
2.2.2	La gestion locative.....	8
2.2.3	L’organisation du travail, ses évolutions	9
2.2.4	Les rencontres, l’accompagnement.....	9
2.2.5	L’accès à l’emploi, l’accompagnement emploi	10
2.2.6	La santé	11
3	Présentation d’accompagnements.....	11
3.1.1	Dispositif du Logement d’Abord : début d’histoire d’un accompagnement	11
3.1.2	M.B, son parcours	14

1 Le logement d'abord

La première partie de ce rapport d'activités est issue de la réponse à l'appel à projet rédigé par Mme Adelheid TUFUOR, directrice de l'association.

1.1 Contexte de l'appel à projet

Annoncé par le Président de la République le 11 septembre 2017 à Toulouse, le plan quinquennal pour « le logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme (2018-2022) » propose une réforme structurelle de l'accès au logement pour les personnes sans domicile stable. Il dit répondre « *au constat d'un sans-abrisme persistant en France et d'une saturation toujours croissante des dispositifs d'hébergement d'urgence dans les territoires* » en « *changeant de modèle* »¹. Il rappelle que la forte hausse des crédits alloués à l'hébergement ces dernières années (+ de 70% depuis 2012 sur le BOP 177) n'a pas permis de réduire la tension sur les dispositifs et faciliter les sorties vers le logement.

Ce plan est construit autour de cinq grandes priorités :

1. Produire et mobiliser plus de logements abordables et adaptés aux besoins des personnes sans domicile
2. Promouvoir et accélérer l'accès au logement et faciliter la mobilité résidentielle des personnes défavorisées
3. Mieux accompagner les personnes sans domicile
4. Prévenir les ruptures dans les parcours résidentiels et recentrer l'hébergement d'urgence sur ses missions de réponse immédiate et inconditionnelle
5. Mobiliser les acteurs et les territoires pour mettre en œuvre le principe du « Logement d'abord ».

Le 20 novembre 2017, un appel à manifestation d'intérêt (AMI) a été lancé pour identifier 15 territoires auprès desquels l'Etat s'engagera pour une mise en œuvre accélérée du plan quinquennal pour le "Logement d'abord". Ce sont au final 24 territoires pilotes qui ont été choisis, **dont l'Eurométropole de Strasbourg (EMS)**.

Le présent appel à projet propose une mise en œuvre concrète de cette politique en accompagnant et logeant des personnes sans domicile fixe sur le territoire de l'EMS, territoire souffrant d'une saturation des dispositifs « classiques » d'hébergement.

1.2 Les grands principes du logement d'abord

Le principe de logement d'abord est né aux Etats-Unis. En 1992, le Docteur Sam Tsemberis lance le programme Pathways to housing qui renverse la logique prédominante de l'escalier d'insertion en proposant un logement pérenne à des personnes sans domicile souffrant de troubles psychiques ou d'addictions, tout en les accompagnant. Pathways to Housing a inspiré divers projets nord-américains et européens visant à fournir un accès direct à un logement pérenne pour les personnes sans domicile.

Les grands principes du logement d'abord sont :

- Le logement comme prérequis
- La déconnexion entre logement et accompagnement
- L'utilisateur au cœur du dispositif, aussi bien au niveau du choix du logement que de l'accompagnement.
- Des services très flexibles, reposant sur une aide individualisée, dispensée à la demande, dans ou hors du domicile

1.2.1 Les grands principes de l'accompagnement

L'accompagnement des personnes orientées sur le dispositif logement d'abord se veut :

- Global : l'accompagnement aborde toutes les dimensions ou problématiques qui concernent les personnes.
- Soutenu : les travailleurs sociaux doivent s'adapter aux besoins des personnes et à l'intensité des suivis. Ainsi, un TS à temps complet accompagne 8 personnes.
- Modulable : la fréquence des rencontres est modulée en fonction des besoins et du rythme de la personne et l'accompagnement prend une forme variée (rencontres physiques, contacts téléphoniques etc).
- Partenarial : l'équipe d'Entraide Le Relais peut s'appuyer sur le réseau social, professionnel, médical etc de l'EMS, en fonction des personnes et de leurs besoins.
- Hors les murs : l'équipe intervient là où se trouve la personne
- Durable : il n'y a pas de durée théorique d'accompagnement, possibilité d'arrêter un temps puis de reprendre l'accompagnement.
- Fondé sur les souhaits de la personne, sa temporalité, ses priorités etc..

1.3 Le déploiement du logement d'abord – Entraide le Relais

L'objectif est d'accompagner *26 personnes sur 2 ans*, soit 13 personnes par an. L'accompagnement est basé sur le principe de l'aller vers : rencontrer les personnes là où elles se trouvent ou, là où elles souhaitent être rencontrées. L'accompagnement se fait sur la base d'une co-construction de projet avec la personne accompagnée et peut, en fonction des souhaits exprimés, s'orienter davantage vers une recherche d'habitat plus que de logement. En effet, nous ne restreignons pas à accompagner les personnes dans un projet d'accès au logement « classique » mais en fonction du projet, l'accompagnement peut être mené vers une forme d'habitat modulaire, un habitat plus collectif, de la colocation, un habitat mobile... Le principe étant d'adapter l'accompagnement en étant souple et inventif.

Les objectifs de ce projet sont pluriels :

Rompre le parcours en escalier

Déconnecter le logement de l'accompagnement

Favoriser le maintien dans le logement

La montée en charge a été progressive et l'équipe éducative est constituée de 3 temps plein. En 2021, trois collègues déjà salariés de l'association ont fait valoir leur motivation pour intégrer cette expérimentation. Ainsi, une collègue à temps partiel, une collègue à mi-temps et un collègue à 0,3 etp constituent l'équipe, soit 1,8 etp. Cependant, l'équipe a depuis changé. Une des collègues est en temps partiel thérapeutique sur un autre service et nous avons recruté une nouvelle collègue à temps complet qui a rapidement été en arrêt maladie. L'association est en cours de recrutement.

1.3.1 Les partenariats

Les partenariats sont multiples. Pour chaque suivi, il s'agit de développer, maintenir ou de déployer un réseau en fonction de chaque situation et des besoins des personnes (santé, emploi, insertion dans le quartier etc).

Le partenariat avec le SIAO est rapproché et constant. Organe orienteur, nous avons des contacts privilégiés avec la référente LDA du SIAO.

Nous sommes également en contact avec l'EMS, que ce soit le service Habitat ou le service FSL.

2 Quelques données 2022

2.1 Typologie du public entré dans le dispositif LDA en 2022

Entrées dans le dispositif en 2022

5 orientations en 2022 et 5 personnes entrées dans le dispositif d'accompagnement, dont deux femmes. Nous accompagnons deux colocataires.

Sur l'ensemble des personnes accompagnées

Depuis le début de l'expérimentation, nous avons accompagnés 21 personnes, dont 5 femmes. Aucun couple n'est accompagné. Au 31/12/22, l'équipe accompagne 15 personnes dont 5 femmes.

2.1.1 Age des personnes accompagnées et parcours de rue

Entrée dans le dispositif d'accompagnement en 2022

26-31 ans	34-40 ans	45-53 ans	60-64 ans
		4 dont 2 femmes	1 homme

Moyenne d'âge : 50,8 ans

Sur l'ensemble des personnes accompagnées

26-31 ans	34-40 ans	45-53 ans	60-64 ans
4 dont 2 femmes	6 hommes	7 dont 2 femmes	4 dont 2 femmes

Moyenne d'âge : 44,3 ans

Durée du parcours de rue des personnes entrées dans le dispositif en 2022

5 personnes déclarent un parcours de rue de 4 à 7 ans.

Sur l'ensemble des personnes accompagnées

5 personnes évoquent un parcours de rue de 3 à 5 ans.

4 d'un parcours de 8 à 10 ans.

2 d'un parcours de rue de 10 à 15 ans.

2 d'un parcours de plus de 20 ans à la rue.

L'âge n'est pas en lien avec la durée du parcours de rue. Parmi les plus jeunes personnes accompagnées, certaines ont un parcours de rue de 10 ans. Les deux messieurs qui déclarent un parcours de rue d'une vingtaine d'année ont la cinquantaine et la soixantaine.

2.1.2 Statut administratif, ressources

17 personnes ont la nationalité française, une personne est régularisée et trois personnes sont originaires d'un pays de l'UE. Toutes ont des ressources (préalable à chaque orientation puisque nécessaire pour pouvoir payer un loyer) :

- 15 sont bénéficiaires du RSA,
- 4 perçoivent un salaire (en contrat aidé pour tous)
- 1 perçoit l'ARE,
- 1 personne perçoit la retraite

2.1.3 Situation par rapport à l'hébergement/logement/lieux de vie

A l'entrée dans le dispositif	Au 31/12/2022
Dix personnes vivaient à la rue, dont 4 personnes dont l'accompagnement LDA a pris fin.	<ul style="list-style-type: none">○ Quatre personnes ont intégré un logement, toutes en sous-location et deux en colocation.○ Une personne a intégré ARGOS (début 2023)○ Deux personnes ont été incarcérées dont 1 est sortie de la cohorte car la peine d'incarcération était longue. L'autre personne est sortie en avril 2023 de la maison d'arrêt et l'accompagnement se poursuit.○ Trois personnes sont sans domicile (sorties de la cohorte).
Deux personnes dormaient dans leur voiture.	<ul style="list-style-type: none">○ Une personne a mis fin à l'accompagnement LDA et était lors de cette décision, toujours sans abris et déclarait dormir dans sa voiture.○ et la 2^{ème} s'est vue proposer un logement transitoire par l'association en amont de son entrée dans un logement du parc privé en travaux.
Une personne hébergée par ARGOS.	La personne est entrée dans son logement via l'AIVS, en location directe.
Une personne vivait dans un squat.	Monsieur s'y trouve toujours. Nous ne savons pas où se trouve ce squat. (Monsieur est sorti de la cohorte en 2023)
Cinq personnes en hébergement d'urgence.	Ces personnes sont toutes en logement. L'une d'elle a intégré une pension de famille et les quatre autres sont toutes en sous-location.

Deux personnes étaient hébergées par des tiers.	Elles sont toutes les deux en logement, en sous-location.
---	---

13 personnes ont donc intégré un logement, sur 17 accompagnements (21 orientations mais 4 sorties).

Les 4 personnes sans solution :

- 2 sont incarcérées, le projet de relogement en est donc ralenti
- 1 personne est très peu investie dans l'accompagnement
- 1 personne vient d'intégrer Argos, elle est donc en hébergement pour plusieurs mois.

Du fait des entrées en logement relativement récentes par rapport au démarrage de l'expérimentation, il est prématuré de sortir des statistiques parlantes concernant le maintien dans le logement.

Cependant, voici un retour pour chaque personne qui a pu intégrer un logement :

- M. A est en logement depuis novembre 2021, tout d'abord en logement privé puis en sous-location par l'association. En effet, au tout début de l'accompagnement, il avait trouvé par un collègue un logement mais celui-ci était cher et surtout insalubre. Monsieur s'est vu proposer un logement par l'association en sous-location et nous l'avons accompagné dans ce changement. Il est sous-locataire depuis juin 2022.
- M.B était sans domicile lors de son orientation. L'association lui a proposé une sous-location, qu'il a signée en avril 2022 mais l'environnement du quartier était trop insécurisant pour Monsieur qui a rendu son préavis fin juin 2022. Il a pu intégrer une nouvelle sous-location fin janvier 2023.
- Mme C a signé une sous-location le 29.12.22 (mais Mme a dû sortir du logement début 2023 suite à de gros problèmes de nuisances).
- M.D et Mme E vivent en colocation, via une sous-location signée le 29.11.22.
- M F a signé une sous-location via l'association et a quitté le logement pour une location par H&H le 03.02.22.
- Mme G a signé une sous-location le 05.07.22
- M.H a intégré une pension de famille le 16.02.22
- M. I a signé une sous-location via l'association le 06.07.22.
- Mme J a signé une sous-location via l'association le 23.03.22.
- M. K a signé une location le 12.07.22. Monsieur est entré dans le dispositif d'accompagnement en juin 2021, il était alors hébergé à Argos. Les premiers mois de l'expérimentation sont restés sans proposition de logement. De même, Monsieur était en demande d'un environnement calme, hors quartiers sensibles de la ville, ce qu'il a pu obtenir via l'AIVS.

- M. L a signé une sous-location le 29.06.22.
- M.M a signé une sous-location le 08.12.22

Durée moyenne d'accès au logement :

Sur les 13 personnes entrées en logement, la durée moyenne entre l'entrée dans le dispositif d'accompagnement et l'entrée en logement est d'une semaine à 13 mois.

M.A	M.B	Mme C	M.D/Me E	M.F	Mme G	M.H	M.I	Mme J.	M.K	M.L	M.M
1 sem.	4 mois	1 mois	9 mois	1 mois	3 mois	7 mois	3 mois	5 mois	13 mois	8 mois	7 mois

2.2 Les accompagnements, leurs différents volets

Tous les points présentés sont indissociables et imbriqués les uns dans les autres.

2.2.1 Les orientations

La première orientation s'est faite le 24/03/2021. Au démarrage de l'expérimentation, pour chaque personne, l'équipe a dans un premier temps pris contact avec le référent orienteur. Les premières rencontres physiques avec les personnes accompagnées se sont faites en présence du référent orienteur, de partenaires connaissant la personne ou directement entre le travailleur social de l'équipe LDA et la personne accompagnée (à la marge cependant).

Puis en 2022, le SIAO a proposé un fonctionnement différent, avec un temps d'échange entre le partenaire orienteur, le SIAO et le TS qui sera chargé de l'accompagnement de la personne orientée. Durant cette réunion est décidé du processus de prise/mise en contact avec la personne orientée. Pour tous, le référent orienteur a donc été à l'origine de la 1^{ère} rencontre entre le TS du LDA et a introduit le référent LDA.

Le délai entre l'orientation et la première rencontre avec la personne accompagnée a été de 2 à 4 semaines pour 19 personnes accompagnées. Pour les deux autres personnes, il a fallu 6 et 8 mois pour établir un premier contact. Une des personnes était partie à l'étranger durant plusieurs mois et pour l'autre, nous avons vite pu observer une problématique de santé psychique et une errance telle que l'accompagnement n'allait finalement pas pouvoir se mettre en place.

2.2.2 La gestion locative

En 2022, l'association a mis à disposition du service logement d'abord trois logements qui sont donc sous-loués à trois personnes que nous accompagnons. Ces sous-locations ont été décidées en interne du fait des difficultés à capter des petits logements sur l'EMS mais

aussi à capter des logements compatibles avec les minimas sociaux. Elles n'ont pas vocation à glisser vers un bail au profit de la personne mais permettent de poser les gens en logement, de leur permettre une mise en situation de locataire et de travailler la suite du projet.

Cette année 2022 a également vu un nouveau fonctionnement se mettre en place avec l'absorption par l'association l'Ilôt de la partie gestion locative. Nous travaillons donc en collaboration avec l'association l'Ilôt, 6 personnes en étaient, au 31/12/22, sous-locataires.

2.2.3 L'organisation du travail, ses évolutions

Comme toute expérimentation, nouveau service, nous avons travaillé ces deux dernières années en faisant des essais et des ajustements, pour trouver un rythme de travail, une organisation, mais aussi s'approprier les pratiques en lien avec la philosophie du logement d'abord. Malgré un fil conducteur présent dès le démarrage (réponse à l'AAP), l'organisation et le processus d'accompagnement sont emprunts d'adaptation.

Cette adaptation est nécessaire du fait du dispositif en lui-même mais aussi du fait du système dans lequel nous œuvrons (lenteur administrative, tension au niveau du logement sur l'EMS etc).

Les expériences vécues ces deux années sont riches d'enseignement et permettraient de poser un cadre d'action sur certains points (par exemple en cas de nécessité de mettre fin à une location etc) si le dispositif devait être pérennisé.

2.2.4 Les rencontres, l'accompagnement

Sur l'année 2022, environ 258 rencontres avec les personnes accompagnées ont eu lieu (au bureau, à l'extérieur). Plus de 1000 autres contacts ont été réalisés (téléphonique, mail) et environ 1700 contacts avec des partenaires ont eu lieu (différents supports également).

L'intensité et la temporalité des accompagnements sont variables selon les besoins des personnes, leur rythme et leur adhésion. Les personnes peuvent se saisir de l'accompagnement global proposé (hors suivi RSA), mais l'accompagnement se déploie aussi avec les partenaires et peut être centré sur le logement uniquement et/ou de façon conjointe avec d'autres axes.

Les rencontres ont lieu là où les personnes le souhaitent (café, rue, sur leur lieu d'hébergement, logement...) Elles sont adossées à de très nombreux contacts téléphoniques également.

L'accompagnement prend des formes différentes selon les personnes accompagnées. En effet, nous nous appuyons sur les souhaits et les besoins exprimés par les personnes, notamment au démarrage de l'accompagnement lorsque les travailleurs sociaux ne connaissent pas encore bien les personnes et que le lien de confiance n'est pas encore établi. Ainsi, certaines personnes vont être dans une sollicitation très ciblée, lorsqu'elles rencontrent un problème particulier et vont refuser tout autre sorte de lien. D'autres vont investir la relation d'accompagnement et solliciter le référent sur un pan très large.

Les premières semaines de l'accompagnement sont le plus souvent centrées sur la mise à jour de la situation administrative et la recherche d'une mise à l'abri.

Le travail d'accompagnement administratif est nécessaire, que ce soit pour le rétablissement de droits, la compréhension des dispositifs, le respect des échéances. Il est souvent nécessaire d'être médiateur auprès des administrations également, car les personnes sont en difficultés face aux rouages de celles-ci. L'équipe oriente ou réoriente également.

L'accompagnement n'est pas linéaire, il n'y a pas de grandes lignes à mettre en avant car la relation est singulière et diffère d'un accompagnement à un autre. Un monsieur qui vivait à la rue depuis plus de 10 ans était très difficilement captable et injoignable (pas de téléphone). Puis il a pu intégrer un logement et depuis les rencontres sont hebdomadaires et monsieur est en demande de ces temps de rencontre. Pour un autre, dès le début de l'accompagnement, monsieur était fuyant, difficilement mobilisable. Il a également pu intégrer un logement et l'accompagnement n'a pas évolué, monsieur restant peu disposé à être rencontré. Il sollicite cependant lorsqu'il a une démarche qu'il n'arrive pas à faire seul.

2.2.5 L'accès à l'emploi, l'accompagnement emploi

Trois personnes travaillaient, toutes trois en contrat aidé. Mais pour deux d'entre elles, le CDDI s'est arrêté courant 2022 (un licenciement et un contrat arrivant aux 2 ans). Une personne a tenté le dispositif Premières heures aux JMV mais cela n'a pas abouti positivement, elle n'arrivait pas à se rendre sur son poste. Madame présente une problématique d'addiction importante.

Le public que l'équipe accompagne présente de telles difficultés que le retour à l'emploi n'est pour la plupart pas encore possible. La santé mentale et l'addiction sont des causes de cette impossibilité à entrer dans le monde du travail ou de s'y maintenir.

Une large majorité des personnes perçoit le RSA et l'impossibilité à accéder à un emploi et donc à des ressources plus importantes a une incidence non négligeable dans les difficultés d'accès au logement (loyer et charge trop élevés).

2.2.6 La santé

La santé, qu'elle soit physique, psychique ou combinée, est largement questionnée dans chaque accompagnement. L'équipe accompagne des personnes qui présentent aussi des addictions et pour certaines ces addictions sont telles qu'elles mobilisent le quotidien des personnes.

L'accompagnement à l'accès et à la réalisation des soins est un grand défi pour l'équipe. Toutes les personnes accompagnées, sans exception, présentent une problématique de santé. Nombreuses sont celles qui ne vont pas vers le soin ou de façon discontinue.

Nous rencontrons des personnes dont l'usage excessif voire pathologique de produits nécessite une adaptation totale et une présence très accrue. S'ajoute un constat de problématiques psychiques qui nous interrogent, les diagnostics n'étant pas posés mais les observations menant l'équipe à interroger la santé psychique.

L'occupation des logements se révèle aussi problématique pour des personnes souffrant d'addiction (problèmes de nuisances, de squats dans les logements).

Pour nous – et les partenaires présents dans l'accompagnement – certaines personnes se mettent en danger vital. Deux femmes sont particulièrement concernées par nos inquiétudes. Elles présentent des addictions massives et des problèmes de santé somatiques conjoints. L'accompagnement tel que proposé par le dispositif n'est pas suffisant en terme de pluridisciplinarité car le volet médical est incontournable. La présence est accrue auprès d'elles. Toutes deux ne vont que difficilement vers le soin voire pas du tout, durant de longues périodes.

3 Présentation d'accompagnements

3.1.1 Dispositif du Logement d'Abord : début d'histoire d'un accompagnement

Lorsque je commence à l'accompagner, en décembre 2021, M.J. a 33 ans, il est célibataire et n'a pas d'enfant, il vit avec ses deux chiens, auxquels il est très attaché. Européen, il a passé plusieurs années à la rue à Strasbourg. Il a pu être mis à l'abri lors du premier confinement au printemps 2020 dans la structure d'urgence Joséphine Baker, qui héberge les personnes en caravane et leur permet de garder leur chien avec elles.

Il a pu y bénéficier aussi d'un accompagnement social et commencer des cours de français, et depuis quelques mois alors, il travaille à Emmaüs, dans le cadre du dispositif spécifique Premières Heures, grâce auquel il a pu entrer en activité de façon très progressive.

Monsieur ayant donc à présent des ressources, son référent a pu instruire une demande SIAO vers le dispositif du Logement d'Abord : il apparaît avoir bien saisi l'enjeu pour lui et

le lien étroit entre les maillons nécessaires : l'hébergement, l'emploi et les ressources, puis le logement, pour avoir « une vie normale » dit-il.

L'objectif du dispositif est de lui permettre d'accéder au logement et de pouvoir s'y maintenir via un accompagnement renforcé vers et dans le logement. Pour cela, l'accompagnement est global, adapté aux besoins de la personne et à son rythme, et le travail partenarial est essentiel : avec les partenaires déjà en lien avec la personne, puis avec ceux qui interviendront au fil de l'accompagnement, sous condition toujours de l'accord de la personne au préalable puis d'un retour des échanges vers elle.

Concernant M.J., le travail partenarial commence d'abord avec les collègues du service d'hébergement et l'employeur. Peu après le début de l'accompagnement, Monsieur nous surprend en quittant brutalement son hébergement, sur fond de tensions avec d'autres personnes hébergées. Ce départ met immédiatement en péril l'emploi et l'accès futur au logement. Les partenaires travaillent en cohérence et Monsieur accepte finalement d'y retourner, le temps de trouver une autre solution.

M.J essaie d'être autonome autant que possible, mais son français reste élémentaire et les démarches administratives sont complexes pour lui, ce qui génère aussi de l'anxiété et du découragement. Il est très demandeur dans l'accompagnement et me contacte très régulièrement, par téléphone et par mail. Selon les circonstances, nous nous rencontrons parfois avec, parfois sans ses chiens, au bureau, dans la rue, au café..., puis plus tard à domicile également ; nous effectuons ensemble les démarches administratives qui lui incombent: auprès des services des impôts, de son ambassade et autres, nous faisons les demandes pour l'accès à ses droits auprès des administrations (CAF, assurance – maladie...), ainsi que les démarches auprès des acteurs du secteur logement : demande de logement social, puis ACD, recherche dans le privé, par la suite, demandes au FSL... A sa demande, je l'accompagne également à des rendez-vous extérieurs (banque, assurance...).

Au bout de quelques mois, dans l'attente d'accéder à un logement pérenne, il bénéficie d'un logement d'insertion dans un quartier sensible, dans lequel il a emménagé en toute connaissance de cause ; de la même façon, et en invoquant les mêmes motifs que pour son départ de l'hébergement, il quitte au bout de quelques semaines brutalement le logement, alors qu'il est sans solution de repli.

Ainsi, apparaissent des obstacles internes mettant à mal ses projets : une impulsivité dans les décisions prises, quelque chose aussi qui peut-être relève d'une conduite d'échec. Même si c'est un désir véritable, il est difficile de passer d'une vie à la rue, au jour le jour,

à une vie de salarié locataire ; responsabilités et difficultés peuvent sembler écrasantes et peut-être le rêve se cogne-t-il à la réalité.

Quitter son logement est son droit et malgré tout, il a assumé ses devoirs de locataire : a payé son loyer, ses factures et rendu le logement en bon état. Aussi, il a souhaité expressément la poursuite de l'accompagnement, qui en effet n'est pas subordonné au maintien en logement. La situation locative à Strasbourg étant très tendue, il n'a pas été possible de retrouver un logement pendant plusieurs mois et, M.J s'est trouvé dans une situation compliquée, il a dû confier ses chiens à l'association Liane et a été hébergé, chez un tiers, à l'hôtel... Dans cette situation, l'accompagnement s'est poursuivi, en lien avec les référents socioprofessionnels, et Liane, très soutenant pour Monsieur.

Aujourd'hui, M.J a retrouvé un logement dans un immeuble calme du quartier de Neudorf, Il s'agit d'un logement en sous-location via l'AIVS et l'association l'Ilot, qui assure la gestion locative.

Je l'ai accompagné dans les démarches d'entrée en logement, et il a pu s'appuyer aussi sur les connaissances acquises lors de sa précédente expérience : comment se passe un état des lieux, comment relever les compteurs et souscrire un contrat ES, nécessité de l'assurance locative, prudence dans la signature de contrat avec un opérateur, etc...

M.J se sent rassuré pour l'instant par cette situation de sous-location, en attendant d'accéder à une location en titre, et nous sommes en lien régulier avec le gestionnaire locatif. Dès son emménagement il y a quelques mois, il a pu reprendre ses chiens avec lui, il paye son loyer régulièrement et se sent bien dans son logement.

Pourtant, Monsieur reste fragile, traverse des moments de panique et fait des choix parfois problématiques ; aussi la poursuite de l'accompagnement, qui a commencé il y a 1 an et demi apparaît judicieuse et est également sa demande.

Depuis son entrée en logement, je l'accompagne notamment dans des démarches concernant sa santé, qu'il peut aborder à présent ; nous travaillons également la question de la gestion budgétaire, qui n'est pas encore maîtrisée, avec aussi la mise en place d'échéanciers pour ses dettes passées.

Ainsi, comme chacun, Monsieur a besoin de faire ses propres expériences et il s'agit aussi au fil de l'accompagnement de l'aider, sans jugement aucun, à percevoir qu'il est acteur dans sa vie, que ses actes ont des effets, positifs ou négatifs.

Sortir d'un état d'urgence et de survie, prendre confiance et se créer de nouveaux repères, apprendre à se sécuriser, à faire ses démarches et exercer ses droits, se projeter concrètement : pour l'ensemble de ces maillons de la vie, l'accompagnement se veut

structurant. Pour cela, si la bienveillance et la souplesse du cadre sont essentielles, donner aux personnes le temps nécessaire, au niveau de la disponibilité et également de la durée d'accompagnement, apparaît être également un facteur important dans la stabilisation de leur situation.

*Catherine CHENGEBROYEN – Educatrice spécialisée
Service du Logement d'Abord- Entraide Le relais*

3.1.2 M.B, son parcours

Monsieur B est âgé de 38 ans, il est séparé et père de 5 enfants dont il n'a pas la charge. Monsieur a connu un parcours institutionnel très jeune.

Monsieur B a vécu durant une dizaine d'années en appartement avec son ex-compagne et ses enfants. Le couple s'est séparé et cela a considérablement fragilisé monsieur et a engendré des difficultés dans son quotidien. Monsieur B n'a retrouvé aucun hébergement autonome, il a alterné hébergement chez des tiers (mère et sœur), période de rue et période à vivre dans sa voiture.

Monsieur B a bénéficié d'un logement par une autre association début 2021. La prise en charge de monsieur a pris fin en raison de son incarcération. Puis il a été orienté dans le dispositif Logement d'Abord par sa conseillère pénitentiaire d'insertion et probation alors toujours incarcéré.

Concernant l'emploi, monsieur a régulièrement eu des missions d'intérim. Sa période d'emploi la plus longue a duré quatre ans, il a travaillé en tant que préparateur de commande dans une entreprise locale.

Nous avons pris contact avec le référent orienteur avant la première rencontre physique avec monsieur B. Nous procédons ainsi afin de compléter les informations manquantes, ce qui nous permet d'être au clair sur la situation avant de rencontrer la personne.

En parallèle, il était important de préparer la sortie d'incarcération de monsieur B. Plusieurs axes d'accompagnement avaient été définis durant son incarcération : l'accompagnement dans les démarches administratives ; dans l'accès à un logement ; dans l'insertion professionnelle et le soutien dans l'accès aux droits.

Nous avons pris contact avec monsieur B fin octobre 2021. Nous avons proposé à monsieur une première rencontre afin de lui présenter le dispositif du Logement d'Abord et recueillir son accord pour l'accompagnement dans le cadre du dispositif.

La première rencontre avec monsieur B s'est déroulée dans un lieu tiers sur Strasbourg car monsieur vivait alors dans sa voiture. Un des principes d'accompagnement du Logement d'Abord est l'aller-vers et l'adaptation aux souhaits de la personne pour les lieux de rencontre sont privilégiés.

Plusieurs rencontres successives ont été programmées avec monsieur B, ce qui a permis de créer du lien afin de favoriser la construction de son projet. Monsieur B était en demande d'accompagnement social afin de rétablir ses droits (ressources, santé).

Monsieur B a grandement exprimé le souhait d'obtenir rapidement un logement, vivre dans sa voiture devenait considérablement pesant pour monsieur B, d'autant qu'il tenait à maintenir ses missions d'intérim. Bien que sa situation au niveau du logement soit compliquée, monsieur B fait preuve de persévérance au niveau de l'emploi, ce qui lui permet d'avoir des revenus et subvenir aux besoins de ses enfants afin d'exercer son droit de visite et d'hébergement lorsqu'il aura de nouveau un logement.

Lorsque nous avons stabilisé la situation administrative de monsieur B, les conditions étaient favorables à la co-construction de son projet locatif. L'Agence Immobilière à Vocation Sociale de Strasbourg (AIVS) est chargée de la captation des logements pour le dispositif. Nous disposons d'une fiche de liaison qui centralise les informations de la personne, ses souhaits en terme de logement (localités souhaitées, zones à proscrire...). Monsieur B a exprimé le souhait d'avoir un logement à proximité du lieu de vie de son ex-compagne afin d'accueillir ses enfants, il a également pu verbaliser les localités où il ne souhaitait pas habiter, au risque de croiser de mauvaises fréquentations.

L'AIVS a obtenu un logement dans le parc privé pour Monsieur B en fin d'année 2021. Le logement se trouve dans un quartier correspondant aux attentes de monsieur, calme et avec les commodités nécessaires. L'immeuble est entièrement refait, le logement le sera également. Ces travaux de réhabilitation étant en cours, l'entrée n'était pas envisageable à court terme.

Notre association a alors pu proposer un logement transitoire à monsieur B, le temps que les travaux s'achèvent. Cette solution temporaire a rassuré monsieur car cela lui a permis d'accueillir ses enfants, ce qui l'a grandement apaisé. Le logement était entretenu et bien investi. Au niveau de l'accompagnement social, monsieur B restait volontaire et disponible. L'AIVS a programmé l'entrée de monsieur B dans son logement début février 2022. Monsieur B a été accompagné à la visite des lieux et à l'état des lieux d'entrée. Nous avons accompagné monsieur dans toutes les démarches d'ouverture des droits liées au logement (FSL, APL, énergies).

Nous avons veillé à maintenir une prise de contact régulière avec monsieur B dès les premières semaines après l'entrée, afin qu'il se maintienne dans de bonnes conditions dans le logement. Cela s'est traduit par des visites à domiciles et des contacts téléphoniques réguliers.

Un partenariat s'est institué avec l'AIVS pour le volet gestion locative. L'AIVS nous a remonté différentes plaintes du voisinage à l'encontre de Monsieur B. Nous avons

rapidement réagi afin d'éviter que la situation ne perdure, cela s'est traduit par l'appropriation des droits et devoirs du locataire ainsi qu'un travail de médiation auprès du voisinage de monsieur B.

Cette stabilité retrouvée au niveau logement a permis à Monsieur B de se consacrer à son projet professionnel. Il a fait les démarches auprès de Pôle Emploi afin de s'inscrire dans une formation de chauffeur poids lourd.

En fin d'année, monsieur a été incarcéré pour plusieurs mois – ancienne peine à effectuer. Sa mère a pris le relais pour le paiement du loyer. Le lien a pu perdurer par la visite lors de parloirs.

Aboubaky MBODJI
Educateur spécialisé

4 Conclusion

Le dispositif a démarré en avril 2021. Dans un premier temps, nous avons été mobilisés sur la mise en place de ce dispositif sur le territoire, sur l'appropriation de ce modèle d'intervention, sur le travail de partenariat à mettre en place avec le SIAO et l'AIVS puis sur la montée en charge avec les orientations progressives.

Le logement d'abord nous a semblé attendu, au vu du nombre de personnes sans domicile et des tensions très fortes sur le parc locatif privé et social. Toutes les personnes orientées émettent l'envie très forte d'intégrer un logement, d'être chez elles et de ne plus alterner les périodes de rue et de prise en charge 115. Pour plusieurs d'entre elles, opter pour la rue est d'ailleurs le choix premier plutôt que d'être hébergées quelques nuits en collectifs.

L'enjeu de la captation de logements adaptés et ses difficultés est vite apparu avec de longs mois sans proposition dans le parc privé. Nous avons alors acté de déployer le travail d'accès au logement via les bailleurs sociaux. Ceci a revu une partie non négligeable des accompagnements puisque pour accéder au parc social, il est incontournable d'avoir toute sa situation administrative à jour (moins nécessaire pour le parc privé).

Ce modèle d'accompagnement nous paraît tout à fait adapté au public cible de l'expérimentation. Certes la problématique d'accès au logement reste réelle mais l'accompagnement rapproché et modulable a permis aux personnes de voir à minima leur situation administrative mise à jour, ce qui n'est pas anodin.

Pour les personnes qui ont intégré un logement, leur qualité de vie a largement changé même si de nombreux axes restent à accompagner (l'accès aux soins réguliers essentiellement) et de nouveaux projets émergent (accès au sport etc).

Notre difficulté majeure reste l'accès aux soins des personnes et la régularité dans ceux-ci. L'équipe n'est pas pluridisciplinaire et nous ressentons un manque et des difficultés dans les accompagnements. Certaines personnes sont très affectées par une pathologie, une addiction, et nécessiteraient un accompagnement santé accru mais elles ne vont pas vers les services de soins (souvent, elles se disent traumatisées par l'hôpital ou une expérience médicale).